

# LES 10 CONSEILS DU codever

collectif de défense des loisirs verts

Né en 1987 et fort de plus de 4000 adhérents, le Codever est une association loi 1901 qui a pour buts le maintien des activités de loisirs verts dans les espaces naturels et les espaces ruraux, la défense et l'information des usagers de ces espaces et des chemins, et la protection de l'environnement et des espaces ruraux.

**1 Le tout-terrain se pratique sur les chemins et dans les sites adaptés**  
Les limitations de circulation sur les chemins ruraux doivent faire l'objet d'un arrêté municipal ou préfectoral motivé. Elles doivent obligatoirement être signalées à l'entrée de la voie par un panneau conforme au code de la route.

**4 Soyez courtois avec les riverains, les exploitants agricoles ou forestiers, et les autres randonneurs**  
Certains usagers cherchant le calme peuvent être surpris par votre passage. On croise les promeneurs au ralenti, et on arrête les moteurs le temps du passage des cavaliers. Roulez de préférence en petit groupe. Un salut ne gêne rien !

**5 Respectez les espaces naturels, les propriétés privées et les cultures**  
Les cultures sont le gagne-pain des agriculteurs, et les espaces naturels sont notre bien à tous. Les respecter, c'est aussi préserver notre activité.



**8 Adaptez votre conduite et les équipements nécessaires aux conditions climatiques**  
Les chemins peuvent présenter des conditions d'adhérence extrêmement précaires en fonction du temps. Il vous appartient donc d'équiper votre véhicule de façon adéquate et parfois de vous abstenir...

**9 Respectez la réglementation**  
Face à une barrière, un panneau d'interdiction conforme au code de la route ou signalant le caractère privé d'un chemin, changez d'itinéraire. En cas de verbalisation, vous seriez indéfendable et les amendes peuvent être très lourdes...

Guide Pratique, Garantie Protection Juridique, Charte de bonne conduite, Journées des Chemins, maillage, Observatoire des Cher représentants des pratiquants face aux pouvoirs publics...

Avec vous, tout devient possible, alors, adhérez !

[codever.fr](http://codever.fr)

**2 Pas de hors-piste**  
Il est rigoureusement interdit de sortir des chemins, qui doivent généralement présenter au minimum la largeur d'une voiture (lire notre Guide Pratique pour plus de précisions).

**3 Ne prenez pas la randonnée pour une compétition**  
Comme sur la route, la vitesse excessive et le défaut de maîtrise de son véhicule peuvent être dangereux et sanctionnés.



**6 Respectez l'état des chemins et leurs abords**  
Les chemins sont sensibles à l'érosion et aux conditions humides. En tenir compte, c'est respecter les communes qui

**7 Roulez avec un véhicule propre, conforme et silencieux**  
La réglementation est la même que sur route. Vous devez posséder le permis de conduire adéquat et valide. La carte grise doit être en règle. Le véhicule doit être assuré, immatriculé, et muni des divers équipements conformes au code de la route : éclairage, clignotants, rétroviseurs... Bannissez avant tout la pratique du pot d'échappement « bidouillé ».

**10 Soyez bien assurés**  
Outre l'assurance de votre véhicule, une « garantie protection juridique » est indispensable, afin d'être assisté d'un avocat en cas de verbalisation abusive. En adhérant au Codever, vous bénéficiez automatiquement de cette assurance.

